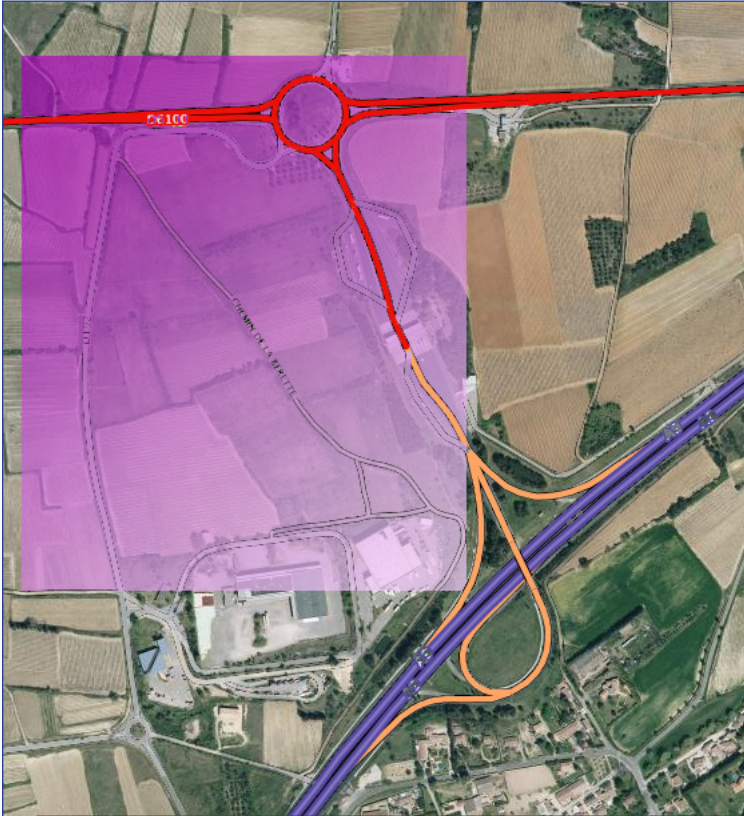


# FOURNÈS

V1.2



Déclaration de projet emportant mise en compatibilité  
du PLU relative au centre de tri de colis de la zone  
d'activités de La Pale

I\_Résumé non technique





---

# RESUME NON TECHNIQUE

---

## I. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET ET LOCALISATION

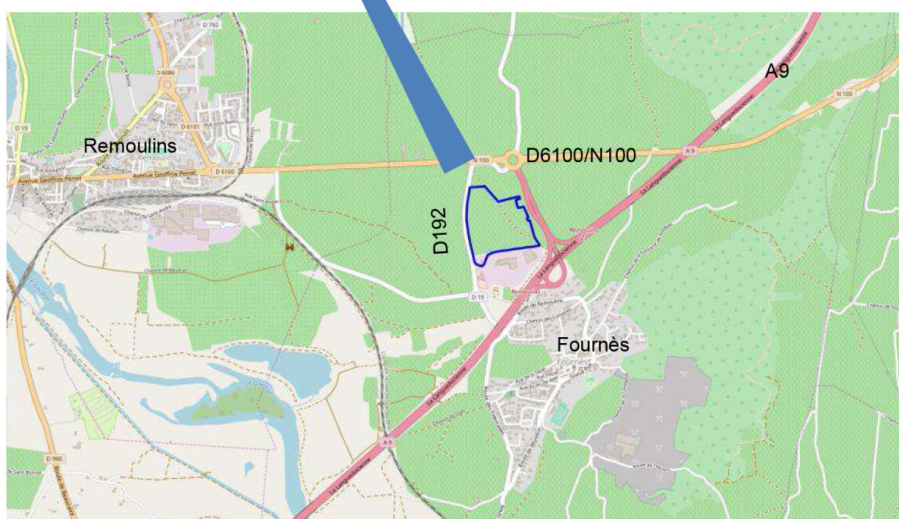
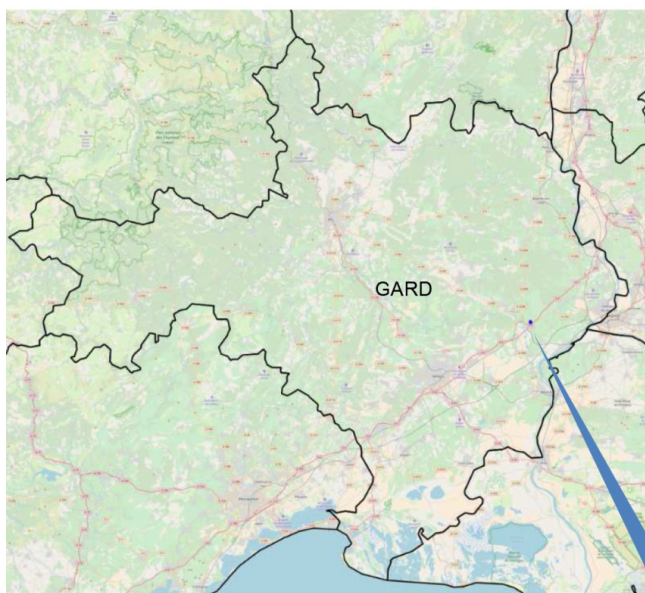
L'opération d'intérêt général portée par la collectivité dans le cadre de la procédure de déclaration de projet est la construction d'un centre de tri de colis de grande capacité (dont la mise en service est prévue courant 2020) par la société ARGAN, entreprise française spécialisée en développement et location de plateformes logistiques pour des entreprises de premier plan.

Argan a décidé d'investir à Fournès compte-tenu du potentiel très important du site de la Pale dans son plan de développement national et pour l'Arc méditerranéen : il s'agit de proposer à une société d'échelle européenne à minima, une structure « clé en main » qui constituera une opportunité majeure d'optimisation des flux logistiques, de réception et de livraison de ses produits, d'optimisation des flux de colis dans le Sud de l'Europe, entre les différents centres de tri de colis et le réseau de livraison du dernier kilomètre, dans un marché européen en très forte croissance.

Il s'agit de se positionner comme fournisseur de solutions logistiques qui s'inscrivent pleinement dans la stratégie de très grandes entreprises, dont une des préoccupations majeures aujourd'hui est de développer des réseaux de bases logistiques de grandes capacités à proximité des zones les plus densément peuplées (y compris en intégrant une dimension transfrontalière), du Sud et du Sud Est de la France (Marseille et Lyon sont respectivement les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> villes les plus peuplées du pays), pour pouvoir desservir efficacement des stations de livraison Logistique de réseaux déjà déployés (à Toulouse, Marseille et Lyon par exemple) et servir de passerelle française pour tous les colis provenant d'Espagne ou d'Italie.

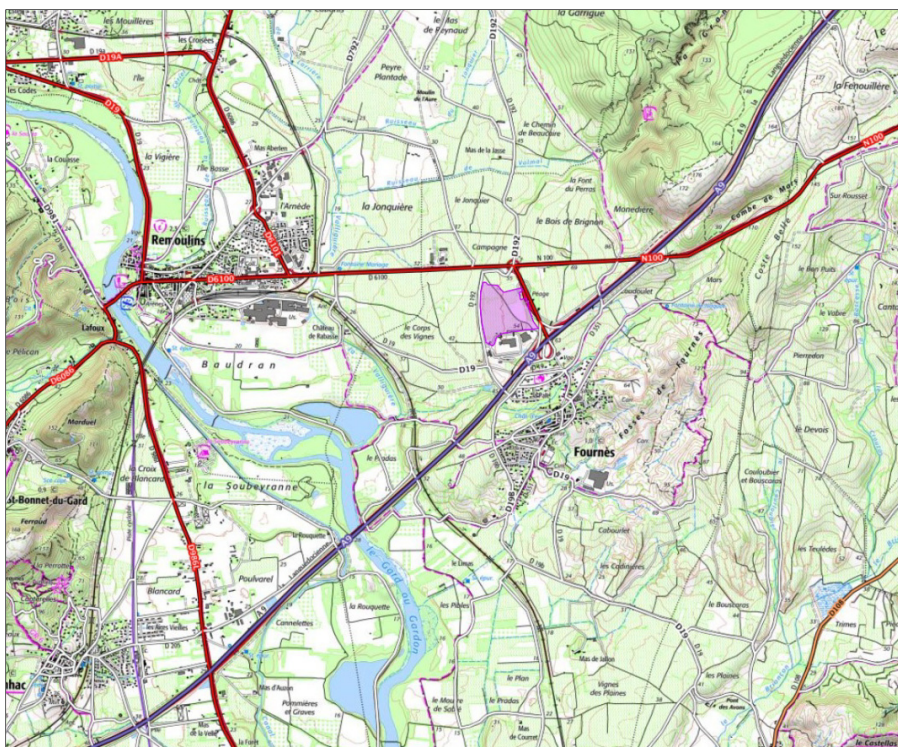
Les réseaux logistiques des opérateurs susceptibles d'être intéressés par la base de tris de colis de grande capacité projetée pourront améliorer significativement le service rendu à leurs clients, mais aussi réduire les distances parcourues dans leurs domaines d'activités où la demande est très soutenue et va continuer d'augmenter fortement dans les années prochaines. Cette nouvelle implantation aura donc un impact très significatif sur l'empreinte carbone de l'activité de l'opérateur qui louera le centre de tri de colis.

Outre une situation géographique particulièrement intéressante pour le déploiement d'un centre de tri logistique de très grande capacité, le site de La Pale a été choisi en raison de la présence de main d'œuvre proche et d'un accès quasi direct sur le réseau autoroutier (Autoroute A9 - La Languedocienne, via l'échangeur n°23 de Remoulins) qui offre une capacité de projection rapide des flux, tout en évitant au trafic induit par l'activité d'interférer avec le trafic automobile local.



Le site d'implantation du projet se situe dans la partie Est du département du Gard, dans la communauté de Communes du Pont du Gard, sur la commune de Fournès.

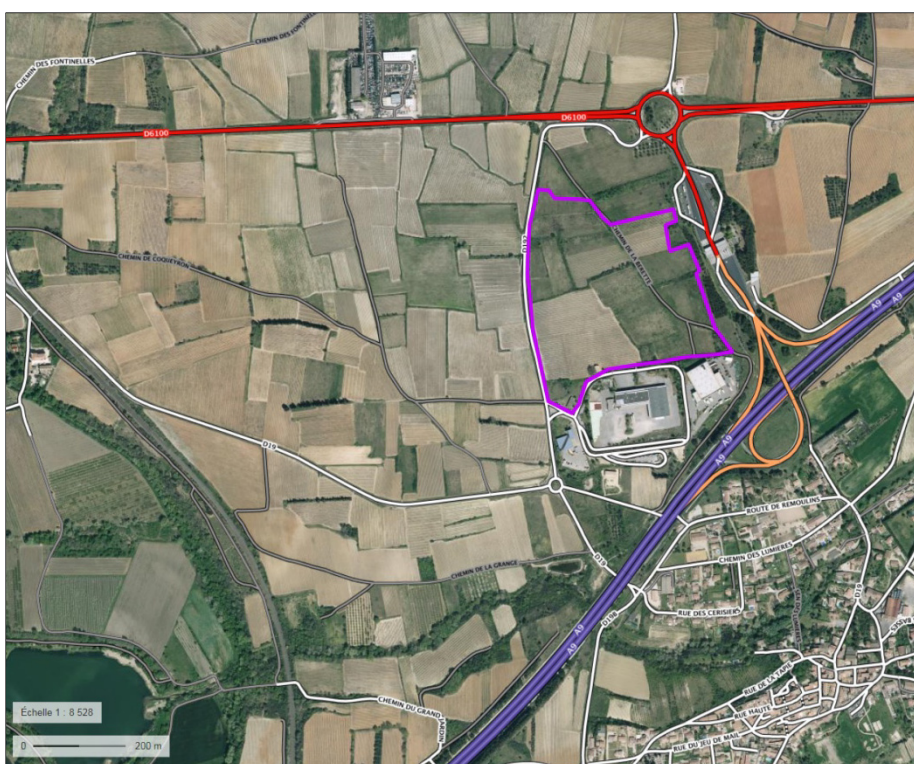




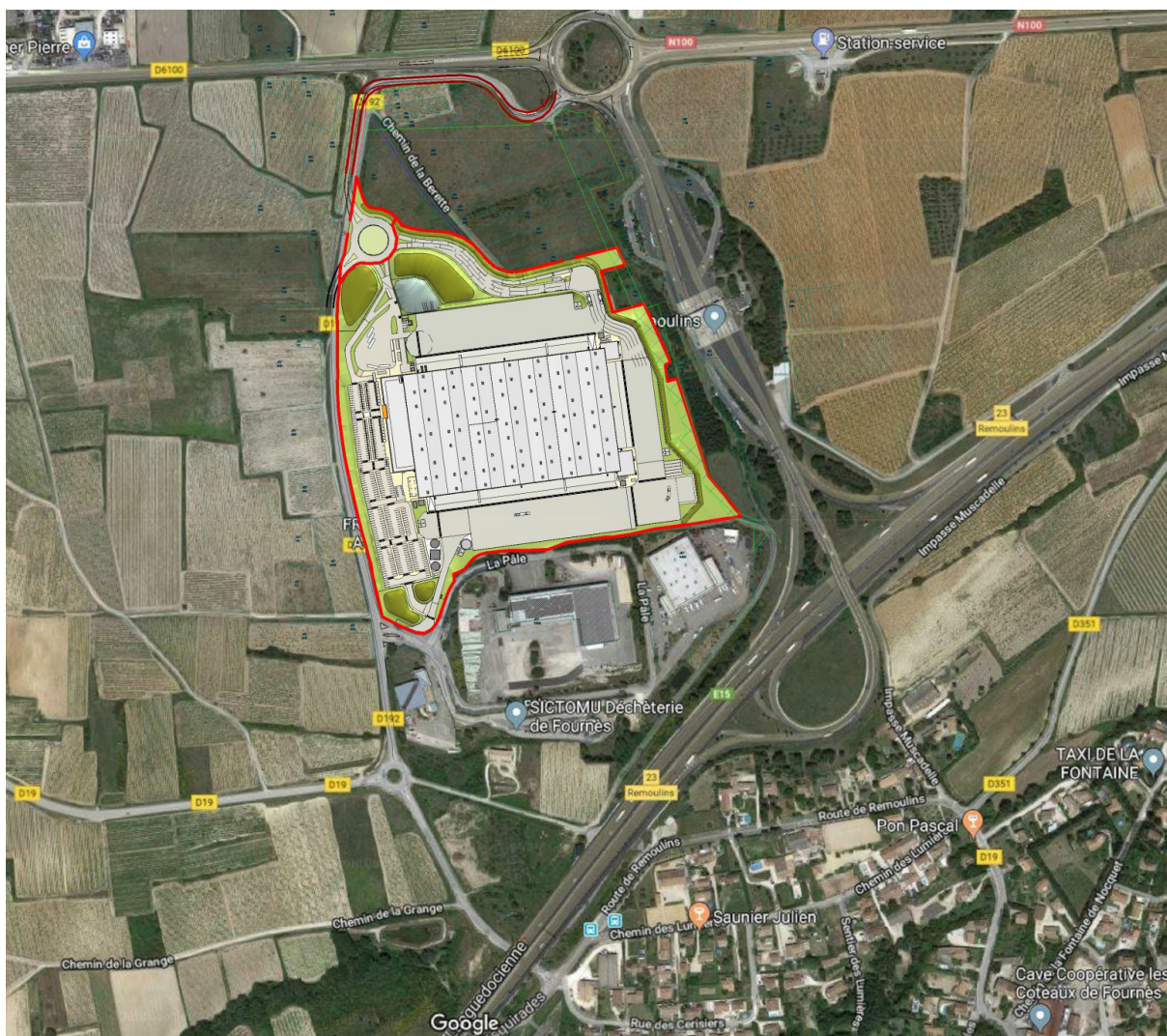
Le site d’implantation du projet est desservi par la sortie 23 de l’Autoroute A9 « La Languedocienne ».

Il présente une superficie d’environ 13,7 hectares, bordée par la R.D.6100 et la R.D.100 au Nord, la R.D.D192 à l’Ouest et la bretelle d’autoroute de l’A9 (péage de Remoulins) à l’Est.

Figure 1 : carte de localisation du projet (vue éloignée)







Le bâtiment sera implanté est-ouest, avec des zones d'exploitation extérieures sur ses 3 faces Nord, Est et Sud. La cote NGF d'implantation a été déterminée de manière à équilibrer au maximum les mouvements de terre sur la parcelle, tout en minimisant l'impact visuel du bâtiment dans son environnement.

Le terrain sera clos sur tout son périmètre, par une clôture 2m de hauteur, en grillage à mailles rectangulaires de 50x200 mm, de couleur vert foncé. Des clôtures intérieures protégeront les stationnements et bassins.



Figure 2 : plan masse sommaire du projet





Vue aérienne du projet du Sud-Ouest vers le Nord Est.

## II. L'INTERET GENERAL DU PROJET : LA CREATION D'EMPLOIS INDUITS PAR LE PROJET

### A. Impact positif

Le projet s'inscrit dans la stratégie d'Argan de se développer en Occitanie. En voulant s'ouvrir vers le Sud / Sud Ouest, l'entreprise cherche à se positionner sur de nouveaux marchés très porteurs pour son activité. Le projet de centre de tri de colis à Fournès représente donc bien une création d'activités nouvelles, qui répond à l'ambition stratégique de l'entreprise de se développer dans le Sud de la France, en vue de se positionner sur le marché national, mais aussi plus largement, sur celui de l'Arc Nord méditerranéen.

Le projet n'est pas celui de la relocalisation d'un site existant (transfert d'emplois) mais se traduira bel et bien par des créations « nettes » d'emplois.

Plus précisément, l'expérience d'Argan dans la location de centres de tris de colis de grandes capacités à de grandes ou de très grandes entreprises, a permis d'établir une estimation des emplois induits par le projet : l'exploitation du site une fois livré (dont la surface de plancher sera d'environ 38800 m<sup>2</sup>) nécessitera à pleine charge, au travers d'une organisation en 3 ou 4 équipes, l'embauche d'environ 1200 personnes en temps partiel, correspondant à 600 équivalents temps pleins en moyenne. La montée en puissance se réalisera sur 3 ans, avec (avec dans cette période des équipes composées de personnes employées à plein temps, à temps partiel et des personnes intérimaires.

ARGAN, investisseur patrimonial, et son client se sont engagés sur une durée de bail très longue (12 ans) confirmant aussi la stratégie à très long terme de ce projet.



A titre de comparaison, sur un site équivalent (un centre de tri d'une surface de 34 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, situé en Italie), le nombre d'employés s'élève à 450 personnes à l'issue d'une année d'exploitation.

Le coût total du projet est estimé à 80 M€ (immobilier plus équipements liés au process interne). Cet investissement aura des retombées en termes d'emplois indirects sur les secteurs d'activités de la construction pendant la réalisation des travaux (Juillet 2019 - Juillet 2020).

En phase chantier, le projet va également mobiliser des entreprises et donc des salariés. En se basant sur les ratios communément mesurés pour le type de construction projeté, on aura, sur une période d'environ 12 mois, qui correspond à la phase travaux, environ 70 à 80 personnes mobilisées à temps plein sur le chantier en phase de pointe, pour 35 à 40 en effectifs moyens. Durant l'année de phase chantier, l'activité aura des retombées sur l'hôtellerie, la restauration notamment, évaluée à une vingtaine d'emplois.

---

## B. Impact négatif direct du projet sur l'emploi

---

---

### A L'ÉCHELLE COMMUNALE

---

Le projet de centre de tri de colis constitue un maillon (important) d'une chaîne logistique globale destinée à la distribution de biens de consommation (commerce alimentaire exclu ou extrêmement marginal) pour des clients situés dans une aire géographique très vaste, d'échelle nationale et internationale (centrée néanmoins sur l'Arc méditerranéen).

Localement, Fournès, dont la population totale était, en 2015, d'un peu plus de 1000 habitants, dispose d'une offre commerciale très restreinte : quelques petits commerces qui répondent à une demande d'immédiateté (commerce alimentaire « de dépannage ») à la vente de produits locaux de terroirs (vins, miel...) ou de soins.

Le facteur d'échelle entre le marché global et dématérialisé ciblé par les locataires du projet de centre de tri de colis et le tissu commercial communal est donc très important :

- le projet de centre de tri colis participe à la distribution de biens pour l'essentiel manufacturés, il permet un niveau de référencement extrêmement important mais par définition implique des délais de livraison des biens achetés (en dépit des efforts de réduction de ces délais, en particulier ceux portés par le projet),
- à l'échelle de la commune, le nombre de commerces est très faible ainsi que le niveau de référencement de ces commerces, essentiellement tournés vers des produits alimentaires. Les commerces fonctionnent d'abord grâce à la disponibilité immédiate des biens en vente ou grâce à la spécificité de productions très locales.

Ainsi le marché ciblé par l'opérateur qui utilisera le centre de tri de colis et celui de l'activité commerciale communale sont aux antipodes :

- pour le premier, un spectre extrêmement large sur le plan géographique et en terme de référencements de biens (très marginaux toutefois en ce qui concerne l'alimentaire) et impliquant des délais de livraisons
- pour le deuxième, un spectre très restreint, tourné essentiellement vers des produits alimentaires ou des soins, impliquant la proximité physique et l'immédiateté entre l'achat et la prise de possession du bien ou du service.

Ainsi, aucune concurrence entre le projet et le fonctionnement du commerce local n'est possible et à l'échelle communale, c'est-à-dire la plus importante dans la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, il n'y aura aucune destruction d'emplois induite par le projet.

## A L'ECHELLE DE L'UZÈGE PONT DU GARD

A l'échelle de l'Uzège Pont du Gard, le champ d'expression de l'activité commerciale est démultiplié par rapport à celui de Fournès. Cependant, on retrouve un certain nombre de similarités dans l'approche des incidences possibles sur l'emploi explicitée plus haut pour la commune en terme de marchés (type de biens commercialisés et géographie du marché).

En outre, le projet de centre de tri de colis reste avant tout un outil technique (même s'il est sophistiqué) de traitement et de distribution de bien marchands. Il ne produit pas de surface de vente « physique », de m<sup>2</sup> destinés au commerce, à la différence de l'ancien projet de Village de Marques de 2012 qu'il remplace, qui lui, ajoutait objectivement de l'offre commerciale sur des marchés déjà occupés par des commerces locaux.

Par ailleurs, le centre de tri de colis est étranger au commerce alimentaire. Les marchés pouvant être concurrencés localement par l'activité commerciale de l'utilisateur du centre de tri de colis (et pas par le centre de tri en tant que tel) sont en grande partie ciblés sur des biens dont les moyens de vente ont déjà fait l'objet, y compris dans l'Uzège Pont du Gard, d'une mutation par le regroupement et la création d'enseignes d'échelles nationales, armées pour faire face à la concurrence et déployant elles-mêmes la vente en ligne : enseignes d'hypermarchés, chaînes de ventes de produits électroniques, de produits culturels...

Dans ce contexte, il n'y a pas à craindre de destruction d'emplois par le projet dans le tissu commercial des centres villes et centres villages des communes de l'Uzège Pont du Gard, une des premières préoccupations du SCoT à l'échelle intercommunale.

## C. Création d'un îlot de développement économique structurant localement

L'analyse du contexte socio économique local (à l'échelle de la commune de Fournès comme de la communauté de communes du Pont du Gard) met en évidence un paradoxe : si depuis 40 ans, ces collectivités jouissent d'une croissance démographique forte, qui s'accélère même depuis 2000, cette croissance forte peine à équilibrer la répartition par classe d'âges et les indicateurs économiques, les indicateurs relatifs à l'emploi, à la population active, à la taille des ménages, montrent que cette croissance démographique ne rejailit pas nécessairement positivement sur les territoires.

Le manque de lien (et donc de bénéfice pour les collectivités) entre croissance démographique forte de Fournès, de la communauté de communes du Pont du Gard d'une part et leur développement économique d'autre part met d'abord en évidence un défaut de polarité du territoire. L'absence de réelle ville centre au sein de la communauté de communes fait que les pôles d'attractivités pour ses membres sont la ville d'Uzès au Nord et la métropole nîmoise au Sud, voire avignonnaise.

Outre ce phénomène, à Uzès et autour du Pont du Gard, sites touristiques phares, d'échelles nationales, voire internationales, le marché de l'habitat est en partie accaparé par des ménages à fort pouvoir d'achat, qui acquièrent une résidence secondaire où un logement permanent pour leur retraite, qui tirent vers le haut les prix de l'immobilier et excluent de l'accès au logement une partie des ouvriers et employés, pesant à la baisse sur la taille moyenne des ménages.

Ainsi, on assiste à des déséquilibres territoriaux croissants qui, sans solution de péréquation à court terme, s'aggraveront. A Fournès comme dans la communauté de communes du Pont du Gard, ce déséquilibre se traduit par un développement démographique important, mais qui comprend une part de 40 ans ou plus croissante tandis que le tissu économique local ne se développe pas à un niveau équivalent. Or ce tissu économique local est un facteur limitant des trajets domicile travail et un élément de rééquilibrage, de lutte contre la spécialisation des territoires qui tend à appauvrir la diversité des communes rurales en hypertrophiant leur fonction d'habitat résidentiel.

Sous ces angles, l'accueil d'entreprises « de poids » apparaît ainsi comme un réel enjeu, qu'il s'agisse de Fournès ou de la communauté de communes, pour la recherche d'un meilleur équilibre entre habitat d'une part, entreprises, services et emplois locaux d'autre part, en particulier dans une période (depuis 1999) où le parc de logements a crû à Fournès de manière importante (+2,8% par an entre 1999 et 2015).

Pour ces enjeux de territoires, le projet porté par l'entreprise Argan constituerait, à l'échelle de Fournès comme de la communauté de communes du Pont du Gard un atout important. Il pourrait donner une impulsion très forte à la zone de la Pale, en apportant « une masse critique » capable de créer les conditions d'une polarité économique nouvelle pour le territoire, qui sans rivaliser avec les grands bassins d'emplois proches (celui de Nîmes) ferait progresser d'un coup, de près de 10%, la population active ayant un emploi sur le territoire. L'implantation d'Argan créerait les conditions d'un développement économique lié à l'entreprise elle-même, mais aussi au cortège d'entreprises connexes qu'elle pourrait attirer.

Avec l'équivalent de 600 emplois plein temps, alors que les entreprises de plus de 50 salariés représentent à peine plus de 0,5% du total des entreprises de la communauté de communes, l'apport massif d'emplois salariés porté par le projet serait est en capacité de faire franchir un palier à l'économie de la communauté de communes et un bond à Fournès (qui impliquerait par ailleurs probablement une réflexion sur la mise en place de programmes de logements et d'équipements adaptés).

**Ainsi, le projet, par le nombre d'emplois induits, constituera aussi un élément structurant de l'économie locale, en créant un « noyau » de développement économique suffisamment important pour attirer par effet de floculation d'autres entreprises, en particulier sur la partie de la zone de la Pale qui ne sera pas utilisée par le projet Argan. Ce projet pourrait aider de manière décisive au franchissement d'un palier économique (hors économie touristique il s'entend) en capacité de réduire la fracture naissante entre croissance démographique d'une part et emploi local, au bénéfice de l'équilibre du territoire, de la limitation des trajets domicile travail, de l'équilibre dans la répartition par classes d'âges.**



### III. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

Le terrain d'assiette du projet est actuellement occupé par des vignes émaillées de quelques haies et bosquets et des friches agricoles plus ou moins embroussaillées.





Le tableau ci-dessous présente les éléments principaux issus de l'état initial.

<b>Milieu physique</b>	Géologie	Présence de terre végétale suivie de formations résiduelles et alluvionnaires de natures variées reposant sur des formations argileuses et marneuses plus grisâtres en profondeur.
	Hydrologie	Aucun cours d'eau pérenne n'est identifié sur l'aire d'étude. Présence de la Valliguières et un réseau de fossés pluviaux qui se rejette dans le fossé pluvial de la RD 192.
	Hydrogéologie	Nappe souterraine non affleurante, particulièrement marquée par les pollutions agricoles mais assez profondes sur le site (plus de 7 m)
	Captage AEP	Le site n'est pas implanté dans le périmètre de protection d'un captage AEP.
	Climat	Climat méditerranéen avec des contraintes de vents forts et d'épisodes pluvieux intenses.
<b>Milieux naturels</b>	Zones protégées	Quelques zones protégées aux environs du site notamment la ZPS « Gorges du Gardon », la ZSC « Le Gardon et ses Gorges », et la réserve de biosphère des Gorges du Gardon.
	Zones humides	Rares milieux aquatiques et humides présents dans les environs immédiats du projet qui n'entretiennent pas de rapport fonctionnel avec la zone d'étude.
	Continuités écologiques	La zone d'étude n'est pas située au niveau d'un corridor écologique théorique ou d'un réservoir de biodiversité.
	Inventaires de terrain	Présence avérée d'une espèce à très forte valeur patrimoniale (Pie Grièche méridionale) et d'une diversité intéressante en chiroptères.
<b>Patrimoine historique et paysager</b>	Paysage	Zone actuellement non anthropisée marquée par des terrains en friche d'anciennes parcelles cultivées de vignes.
	Patrimoine culturel - architectural	Absence de monument historique dans un rayon de 500 m et de site archéologiques potentiels recensés. Des zones AOC sont présentes.
	Protections réglementaires	Aucun site classé ou inscrit dans un rayon inférieur à 1 km.
<b>Environnement humain</b>	Population – habitations	Village et premières habitations de Fournès à environ 280 m au sud du site.
	Activités artisanales / industrielles	Site implanté dans la d'activité de la Pale avec dont une installation ICPE. Absence de sites SEVESO et de PPRT.
	Zones de loisirs	Absence de zones de loisirs dans l'aire d'étude.
	Zones agricoles	Présence de zones agricoles à proximité immédiate du projet.
	Zones forestières	Absence de zones forestières repérées par inventaire mais présence d'espaces boisés classés sur le site.
	Voies de communication	Réseau routier constitué par la RD 6100, la RD192 et l'A9 Réseau ferré et gare de fret à l'Ouest (700 m)
	Urbanisme	PLU approuvé en 2005 et repris en 2013. Le projet est situé en zone à urbaniser à dominante d'activités économiques.
<b>Cadre de vie</b>	Qualité de l'air	Suivi par Atmo Occitanie Qualité de l'air marquée par le trafic routier, les industries et la production d'énergie.
	Bruit	Environnement sonore marqué par le trafic routier.
	Pollution lumineuse	Pollution lumineuse modérée.
	Champs électromagnétiques	Peu de sources hormis la gare de péage.

## IV. ENJEUX ET SENSIBILITES DU PROJET

### A. Milieu physique

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeux	Sensibilité
Relief / Topographie	Topographie assez plane	Du fait de la topographie assez plane et de la visibilité du projet, soigner l'intégration paysagère	Moyenne
Climat	Climat méditerranéen	Sans objet	Faible
Géologie / Hydrogéologie	Argiles en profondeur peu perméables Masse d'eau souterraine « Formations variées côtes du Rhône rive gardoise »	Lutter contre les pollutions chroniques et accidentelles	Sensibilité faible du fait de la profondeur assez importante de la nappe et de la présence d'argiles peu perméables, de 1,70 m à 10 m de profondeur, jouant un rôle de protection
Eaux souterraines / captages	Implantation du site hors du périmètre de protection d'un captage	Ne pas altérer la qualité des eaux souterraines même si ces dernières ne sont pas exploitées	Faible
Eaux superficielles	Ruisseau de la Valliguière Absence de rejets directs dans ce ruisseau	Lutter contre les pollutions chroniques et accidentelles	Moyenne
Ressource en eau	Réseau d'alimentation AEP	Maitriser les consommations en eau et éviter les pollutions par phénomène de retour	Faible
Risques naturels	Aucun risque majeur et site du projet en dehors des zones définies par le PPRI mais en zone de ruissellement	Limiter le ruissellement → non aggravation du risque inondation	Moyenne

### B. Milieux naturels

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeu	Sensibilité
Périmètres à statut	Proximité de la ZPS « Gorges du Gardon », la ZSC « Le Gardon et ses Gorges », et la réserve de biosphère des Gorges du Gardon		Moyenne
Zones humides	Absence de zones humides présentes à proximité ou au niveau du site	Préservation des zones d'habitats pour les espèces : préservation des zones de	Faible
Inventaires de terrain	Les inventaires effectués sur le site ont mis en évidence la présence d'espèces faunistiques (oiseaux) à très forte valeur patrimoniale et d'une diversité intéressante en chiroptères	nourrissage, de reproduction, d'abris et de repos Préservation de la qualité des milieux	Forte
Continuités écologiques	Le site n'apparaît pas être implanté dans une zone pouvant présenter une continuité écologique		Faible

### C. Patrimoine historique et paysager

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeu	Sensibilité
Paysage	Unité paysagère de la Plaine de Remoulins Présence d'anciens terrains de cultures de vignes dans la zone	S'intégrer à la zone tout en préservant les espaces paysagers	Forte
Patrimoine architectural et historique	Le projet n'est pas le périmètre de protection d'un monument historique	Sans objet	Faible
Sensibilité archéologique	Absence de zone de présomption archéologique	Sans objet	Faible

### D. Environnement humain

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeu	Sensibilité
Démographie, Occupation des sols	Zone essentiellement industrielle Absence d'établissement recevant du public à moins de 300 mètres	Maîtriser les risques générés par le projet	Faible (le site n'est pas une installation classée et aucun stockage ne sera réalisé)
Déplacements	Accès à la zone depuis la RD192 et à proximité de l'A9 Création d'accès supplémentaires dans le cadre du projet	Maitriser les flux véhicules légers et poids-lourds générés aux abords du site  Garantir la sécurité routière	Moyenne
Risques technologiques	Absence de sites SEVESO dans l'environnement proche du site Absence de PPRT sur la commune Présence d'une ICPE à proximité du site (collecte de déchets)	Prendre en compte la sécurité des personnes et des biens exposés aux risques importants	Moyenne

### E. Cadre de vie

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeu	Sensibilité
Qualité de l'air	Qualité de l'air marquée par le trafic routier et les émissions industrielles et la production d'énergie	Ne pas dégrader davantage la qualité de l'air (optimiser notamment les flux de véhicules pour réduire la pollution émise)  Mettre en place des mesures pour réduire les émissions atmosphériques du projet	Moyenne
Bruit, vibrations	Bruits générés par les activités existantes dans la zone d'activité et par les axes routiers	Maitriser les émissions de bruit	Faible
Pollution lumineuse	Le projet sera implanté dans une zone où la pollution lumineuse est déjà moyennement marquée	Maitriser les émissions lumineuses	Faible

**Auteurs de l'évaluation environnementale :**

Etude de trafic, EMTIS, octobre 2018

Etude acoustique – ARCALIA, octobre 2018

Etude de la qualité de l'air, BUREAU VERITAS, octobre 2018

Etude hydraulique 2D, CITEO, octobre 2018

Volet environnement naturel, BIOTOPE ECOMED, octobre 2018.

Volet paysager : DAUCHEZ PAYET (paysagiste) et A.26 Architecture.

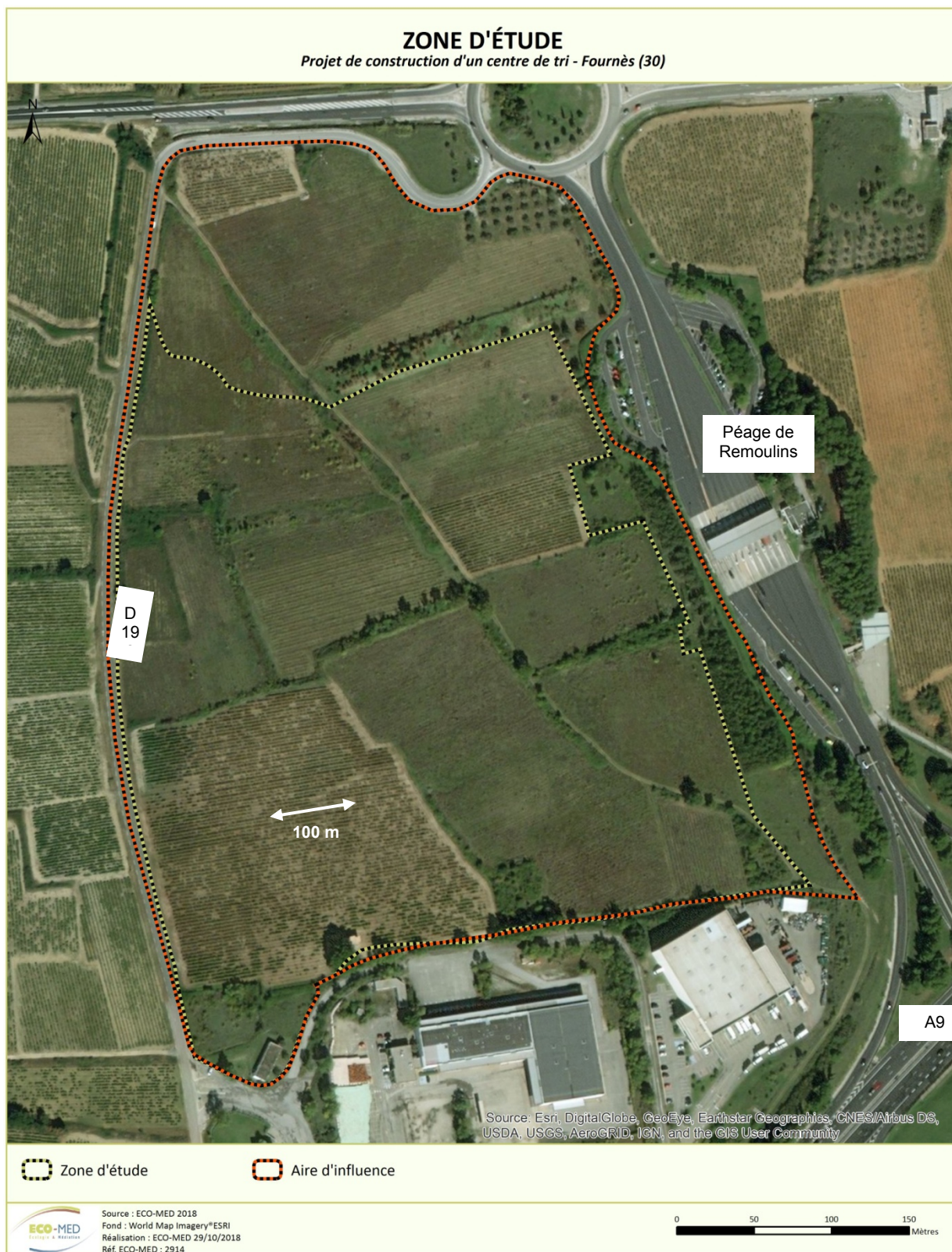


## V. SYNTHÈSE DES MESURES POUR ÉVITER / RÉDUIRE / COMPENSER

### A. Environnement naturel

42 espèces sont concernées. Elles sont présentées dans le tableau de synthèse ci-après :

AMPHIBIENS (3 espèces)	REPTILES (9 espèces)	OISEAUX (15 espèces)	MAMMIFÈRES (15 espèces)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crapaud épineux (<i>Bufo spinosus</i>)</li> <li>- Crapaud calamite (<i>Epidalea calamita</i>)</li> <li>- Grenouille rieuse (<i>Pelophylax ridibundus</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lézard à deux raies (<i>Lacerta b. bilineata</i>)</li> <li>- Tarente de Maurétanie (<i>Tarentola m. mauritanica</i>)</li> <li>- Couleuvre de Montpellier (<i>Malpolon m. monspessulanus</i>)</li> <li>- Couleuvre à échelons (<i>Zamenis scalaris</i>)</li> <li>- Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)</li> <li>- Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>)</li> <li>- Seps strié (<i>Chalcides striatus</i>)</li> <li>- Coronelle girondine (<i>Coronella girondica</i>)</li> <li>- Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pie-grièche méridionale (<i>Lanius meridionalis</i>)</li> <li>- Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)</li> <li>- Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)</li> <li>- Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)</li> <li>- Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)</li> <li>- Bruant zizi (<i>Emberiza cirius</i>)</li> <li>- Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)</li> <li>- Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>)</li> <li>- Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)</li> <li>- Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>)</li> <li>- Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)</li> <li>- Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)</li> <li>- Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)</li> <li>- Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)</li> <li>- Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)</li> <li>- Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)</li> <li>- Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)</li> <li>- Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)</li> <li>- Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)</li> <li>- Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)</li> <li>- Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>)</li> <li>- Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)</li> <li>- Grand/Petit Murin (<i>Myotis myotis/blythii</i>)</li> <li>- Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)</li> <li>- Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)</li> <li>- Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)</li> <li>- Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)</li> <li>- Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)</li> </ul>



15 passages diurnes et 2 passages nocturnes ont été effectués par les experts naturalistes de BIOTOPE au sein de la zone d'étude entre février 2017 et juillet 2017. Six compartiments biologiques ont été étudiés lors de conditions météorologiques favorables. Un complément a été effectué en octobre 2018 sur les mammifères (un passage diurne et un passage nocturne) par ECO-MED.

Type / Nom naturaliste	Date des prospections		
	Date	Météorologie	Précisions
<b>Flore et habitats naturels</b> <i>Michel-Ange BOUCHET</i>	16 février 2017	Beau temps	- cartographie des habitats et recherche d'espèces végétales précoces
	9 mai 2017		- recherche d'espèces végétales de pleine saison
<b>Entomofaune</b> <i>David SANNIER</i>	10 avril 2017	Soleil, > 20°C, vent modéré	- prospection diurne - Recherche des insectes précoces et notamment de la Diane
	6 juin 2017	Soleil, > 25°C, vent assez fort	- prospection diurne - Recherche des insectes au pic de diversité des rhopalocères
	10 juillet 2017	Nuit claire, > 25°C, vent nul	- prospection nocturne - Recherche nocturne axée sur les orthoptères et notamment sur la Magicienne dentelée
<b>Amphibiens</b> <i>David SANNIER</i>	15 mars 2017	Nuit couverte, > 12°C, vent faible	- prospections crépusculaires et nocturnes - Recherche (visuelle et par point d'écoute) des amphibiens en phase de reproduction ou de déplacement
<b>Reptiles</b> <i>David SANNIER</i>	10 avril 2017	Soleil, > 20°C, vent modéré	- recherche des reptiles à la période la plus favorable à leur observation (sortie d'hivernage)
	6 juin 2017	Soleil, > 25°C, vent assez fort	- recherche des reptiles (toutes espèces)
<b>Avifaune</b> <i>Vincent LIEBAULT</i>	16 février 2017	Ciel dégagé, vent nul, températures douces	Inventaire des oiseaux hivernants
	25 avril 2017	Ciel couvert, vent nul, températures douces	Inventaire des oiseaux nocturnes et crépusculaires à l'aide de la repasse
	2 mai 2017	Ciel mitigé, vent nul à faible, températures douces	Inventaire des oiseaux nicheurs par points d'écoute et points d'observation
	1 juin 2017	Ciel dégagé, vent nul à faible, températures douces	Inventaires des oiseaux nicheurs par points d'écoute et points d'observation
	9 juin 2017	Ciel dégagé, vent faible à modéré, températures chaudes	Suivi Pie-grièche méridionale
	10 juillet 2017	Ciel mitigé, vent nul à faible, températures chaudes	Suivi Pie-grièche méridionale
<b>Mammifères dont chiroptères</b> <i>Marie-Lilith PATOU</i>	25 juillet 2017	Temps chaud (29°C en début de nuit), dégagé, vent faible. Minimales : 18°C. Pas de pluie	Pose de détecteurs pour point d'écoute + évaluation du potentiel d'accueil pour les chiroptères et les mammifères terrestres
	26 juillet 2017	Temps chaud (31°C au maximum), dégagé, vent faible. Minimales : 18°C. Pas de pluie	Relève des détecteurs + compléments potentiel d'accueil chiroptères et mammifères terrestres
<b>Mammifères dont chiroptères</b> <i>Justine PRZYBILSKI (ECO-MED)</i>	12 octobre 2018	Journée : vent faible, quelques nuages, 27°C, pas de pluie.	Recherche de gîtes favorables aux chiroptères (bâti, arbres, ouvrages d'art), analyse des continuités écologiques, recherche des indices de présence ou observations de mammifères terrestres.
		Soirée : vent nul, quelques nuages, premier croissant de lune, 20 à 18°C. Pas de pluie.	Pose d'un détecteur passif (SM3) et points d'écoute active (D240X)
	17 octobre 2018	Journée : vent nul, couvert nuageux, 14°C. Pas de pluie.	Recherche de gîtes favorables aux chiroptères (bâti, arbres, ouvrages d'art), analyse des continuités écologiques, recherche des indices de présence ou observations de mammifères terrestres. Récupération du détecteur passif (SM3).

Les enjeux écologiques relevés au sein de la zone d'étude sont les suivants (les espèces en gras sont protégées) :

- Concernant les batraciens, 2 espèces sont fortement potentielles : le **Crapaud calamite** (enjeu modéré) et le **Crapaud épineux** (enjeu faible) et une espèce à enjeu nul est avérée : la **Grenouille rieuse**,
- Pour les reptiles, présence avérée de quatre espèces à faible enjeu (**Tarente de Maurétanie**, **Couleuvre à échelons**, **Couleuvre de Montpellier** et **Lézard à deux raies**) et de cinq espèces potentielles, le **Lézard ocellé** (enjeu fort), le **Seps strié** (enjeu modéré), la **Coronelle girondine** (enjeu modéré), le **Lézard des murailles** (enjeu faible) et l'**Orvet fragile** (enjeu faible).
- Pour les oiseaux qui exploitent la zone d'étude pour leur reproduction ou leur alimentation régulière, présence avérée d'une espèce à enjeu très fort (**Pie-grièche méridionale** avérée en alimentation au sein de la zone d'étude), de trois espèces à enjeu modéré en alimentation ou en passage (**Œdicnème criard**, **Busard cendré**, **Rollier d'Europe**), une espèce à enjeu modéré en reproduction (**Linotte mélodieuse**) et de six espèces à faible enjeu (**Bruant proyer** et **Cisticole des joncs** avérés nicheurs et **Guêpier d'Europe**, **Héron cendré**, **Milan noir** et **Tourterelle des bois**, potentiellement nicheurs ou en alimentation au sein de la zone d'étude.);
- Enfin, on note 15 espèces de mammifères avérées et protégés dans la zone d'étude, toutes des chiroptères. Parmi elles, on note une espèce à enjeu de conservation très fort avérée, la Barbastelle d'Europe, 3 espèces à enjeu de conservation fort et avérées : **Grand/Petit Murin Murin à oreilles échancrées** **Grand Rhinolophe** et le **Petit Rhinolophe**, potentiel. 3 espèces à enjeu de conservation modéré et avérées : **Pipistrelle pygmée**, **Pipistrelle de Nathusius**, **Noctule de Leisler**. Et enfin, 5 espèces à enjeu de conservation faible.

---

#### EVALUATION DES IMPACTS BRUTS

---

L'impact du projet a été jugé fort sur un couple de **Pie grièche méridionale** en raison de son impact direct sur 50 % de son secteur d'alimentation.

Des impacts initiaux modérés ont été évalués pour les reptiles (**Lézard ocellé**, **Couleuvre à échelons**, **Coronelle girondine** et **Seps strié**), pour la **Linotte mélodieuse** et pour 6 espèces de chiroptères (**Barbastelle d'Europe**, **Oreillard gris**, **Pipistrelle pygmée**, **Pipistrelle de Khul**, le **Grand Rhinolophe** et la **Pipistrelle de Nathusius**).



**MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION D'IMPACT :**

Dénomination de la mesure	Objectif recherché et moyens mis en oeuvre
<b>Mesure R1</b> : Défavorabilisation écologique et adaptation du calendrier des travaux à la phénologie des espèces	Objectif : Réduire les risques de destruction d'individus durant la phase travaux. Moyens : Trois jours de défavorabilisation par des experts naturalistes.
<b>Mesure R2</b> : Respect des emprises du projet	Objectif : Éviter d'impacter les espaces naturels situés en dehors de l'emprise du projet Moyens : Obligation d'utilisation des voies d'accès existantes et délimitation physique de l'emprise du chantier par un coordinateur environnement avant le début des travaux.
<b>Mesure R3</b> : Réalisation des débroussaillages/déboisements et des premiers modelages/nivelages de terrain de manière à faciliter la fuite de la faune terrestre (limitation des mortalités)	Objectif : Réduire les risques de destruction d'individus durant la phase travaux. Moyens : Application des travaux selon un axe est → ouest.
<b>Mesure R4</b> : Abattage « de moindre impact » d'arbres gîtes potentiels	Objectif : Réduire les risques de destruction d'individus durant la phase travaux. Moyens : Application d'une méthodologie de cas par cas pour chaque arbres gîtes lors des travaux, accompagné d'un expert chiroptérologue.
<b>Mesure R5</b> : Limitation et adaptation de l'éclairage – évitement de l'effarouchement de certaines espèces de chauves-souris	Objectif : Réduire le dérangement des individus durant la phase exploitation. Moyens : Mise en place de règles spécifiques aux éclairages nocturnes.
<b>Mesure R6</b> : Mise en place de bassins de rétention adaptés à la faune sauvage	Objectif : Réduire les risques de destruction d'individus durant la phase exploitation. Moyens : Mise en place d'échappatoires dans les bassins de rétentions.
<b>Mesure R7</b> : Adaptation de la clôture au passage de la faune	Objectifs : Réduire les risques de destruction d'individus durant la phase exploitation. Amélioration des continuités écologiques. Moyens : Mise en place de clôtures spécifiques.
<b>Mesure R8</b> : Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes et gestion écologique des espaces verts	Objectif : Prévenir et gérer les espèces végétales exotiques envahissantes. Moyens : Application de règles liées à l'entretien des espaces verts.
<b>Mesure R9</b> : Limitation des pollutions accidentelles et diffuses	Objectif : Prévenir les pollutions accidentelles et diffuses lors de la phase chantier. Moyens : Application de règles liées à la gestion des outils, véhicules et infrastructures à risque.
<b>Mesure R10</b> : Définition d'un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle des milieux	Objectif : Gérer les pollutions accidentelles Moyens : Mise en place d'un plan d'intervention.

---

### CUMUL DES IMPACTS :

---

L'analyse des effets cumulés a été effectuée au travers de la consultation de plusieurs ressources documentaires (site de la DREAL Occitanie pour mes Avis de l'AE sur des projets connexes, PLU, cartographie corine land Cover).

L'analyse des effets cumulés ont été réalisés au travers de 3 angles d'approche :

- La consommation foncière de ces 30 dernières années sur les 10 km de rayon autour du projet : les surfaces urbanisées ont augmenté de 32,36 % sur la période 1990-2012 ce qui représente une augmentation de 932,75 hectares ;
- Les effets cumulés des projets en cours dans un rayon de 5 kilomètres autour de l'aire d'étude du projet de Fournès. Parmi les 5 projets retenus, un seul est susceptible d'avoir des impacts cumulés avec celui du projet, il s'agit d'un projet de parc solaire photovoltaïque sur Sernhac qui impacte des milieux similaires à celui du projet ;
- Les effets cumulés futurs à l'échelle du PLU : si toutes les zones à urbaniser sont artificialisées comme le prévoit le PLU, 27,4 ha de milieux agricoles et naturels seront impactés.

---

### EVALUATION DES IMPACTS RESIDUELS :

---

Suite aux mesures de réduction proposées, les impacts résiduels du projet pour chaque espèce ont été réévalués.

Une baisse de l'importance de l'impact est notée pour les chiroptères arboricoles qui bénéficieront des mesures d'abattage d'arbres ou de bâti adapté et qui réduisent fortement le risque de destruction d'individus en gîte. Les impacts sont évalués faibles à très faibles pour ce groupe. Il en est de même pour le Hérisson d'Europe, le Lézard ocellé (potentiel) et les amphibiens.

Les mesures d'atténuation mises en place ne permettent pas de réduire significativement les impacts bruts pour les autres espèces. En effet, même si le risque de destruction d'individus est fortement diminué, la consommation d'habitat vital de ces populations reste identique. Les impacts restent donc inchangés par rapport aux impacts bruts.

---

### CHOIX DES ESPECES INTEGRANT LA DEMARCHE DEROGATOIRE

---

Une réflexion (prenant en compte la nature et l'intensité des impacts résiduels) a été menée en concertation avec la DREAL et prenant en compte la nature et l'intensité des impacts résiduels. **Une liste de 42 espèces devant faire l'objet de la démarche dérogatoire a été émise** (cf. liste ci-avant).

---

### MESURES DE COMPENSATION

---

Dans le cadre de ce projet, c'est la Pie-grièche méridionale qui présente les plus forts besoins de compensation et c'est donc cette espèce qui a été retenue afin de dimensionner la surface de compensation. Ce besoin de compensation est de 14 ha.

Cependant, la surface totale de terrain mis en compensation s'élève à 28 ha, située à moins de 2 km du projet, dans des milieux de garrigue, au sein des Fosses de Fournès. Cette surface est engagée dans la convention bipartite ARGAN/commune de Fournès garantissant ainsi une mise en œuvre des actions de gestion compensatoires sur les 30 prochaines années. ARGAN s'engage en parallèle à mener une gestion compensatoire sur 14 ha par la mise en place d'un plan de gestion et une mesure de réouverture des milieux par débroussaillage et/gyrobroyage.

Dénomination de la mesure	Objectif recherché
<b>Mesure C1 : Opérations de restauration d'habitats ouverts par débroussaillage et/ ou gyrobroyage</b>	<p>Objectif : Restaurer des habitats ouverts et des pelouses pour l'alimentation de la Pie-grièche méridionale et les autres espèces concernées par la dérogation</p> <p>Moyens : Plan de gestion et débroussaillage</p>

Deux types principaux de suivis écologiques seront réalisés :

- Suivi écologique de chantier au travers d'audits en amont, en cours et post-travaux ;
- Suivi des mesures de compensation au travers de trois suivis principaux sur 30 années : la végétation, le cortège des reptiles et le cortège d'oiseaux en ciblant en particulier la Pie-grièche méridionale.

Enfin, un plan de gestion du site ciblé par la compensation, renouvelé et évalué régulièrement, permettra de rendre compte des suivis aux services de l'Etat.

**L'atteinte à l'état de conservation** des espèces concernées par la démarche dérogatoire, nous pouvons considérer que, sous réserve de la bonne application des mesures de réduction d'impact et de l'apport des mesures de compensation, **le projet ne nuira pas au maintien des espèces concernées et de leurs habitats dans un état de conservation favorable au sein de leur aire de répartition naturelle.**

---

## B. Paysages

---

### TRAITEMENT ARCHITECTURAL DES CONSTRUCTIONS EST INSTALLATIONS

---

Le bâtiment est implanté est-ouest, avec des zones d'exploitation extérieures sur ses 3 faces Nord, Est et Sud. La cote NGF d'implantation a été déterminée de manière à équilibrer au maximum les mouvements de terre sur la parcelle, tout en minimisant l'impact visuel du bâtiment depuis son environnement.

Le terrain sera clos sur tout son périmètre, par une clôture de hauteur 2m, en grillage à mailles rectangulaires de 50x200mm, de couleur vert foncé, couleur qui permet un « effacement » des clôtures dans le paysage (renforcé par le doublement végétal de l'essentiel du linéaire des clôtures externes).

Le centre de tri sera composé d'un soubassement en panneaux de béton préfabriqué, au droit des portes à quais, et de panneaux métalliques plans et micro-nervurés blanc gris RAL 9002, à pose horizontale. Les numéros de portes sont inclus dans un bandeau métallique jaune Dahlia RAL 1033.

Les deux ensembles de locaux sociaux et chauffeurs, aux angles Nord-Est et Sud-Est, sont traités en panneaux métalliques plans gris RAL 7038.

Un escalier d'accès en toiture est encloisonné dans un ensemble de panneaux métalliques plans à pose horizontale, gris Agate RAL 7038.

Les bureaux de plain-pied, à l'ouest du bâtiment, sont composé de panneaux métalliques plans gris RAL 180 40 05 et gris anthracite RAL 7016, à pose horizontale. Ils sont rythmés par une bande métallique et des auvents d'entrée jaune Dahlia RAL 1033. Les menuiseries métalliques des bureaux et locaux sociaux seront en aluminium, châssis RAL 7016 gris anthracite.

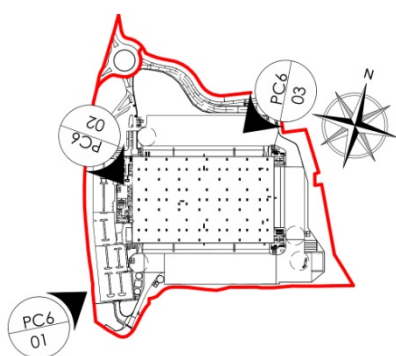
En toiture des bureaux, des ventelles métalliques forment un masque pour les équipements de chauffage et traitement d'air, de couleur gris anthracite RAL 7016.

Ce parti architectural traduit une recherche d'intégration paysagère basée sur l'atténuation de l'impact de la volumétrie des bâtiments en utilisant en promotionnant:

- la simplicité des formes, la sobriété des couleurs, vecteurs d'une meilleure intégration et d'une plus grande durabilité,
- un choix de couleurs qui favorise les luminances faibles, (pas ou peu de couleurs vives, excepté pour valoriser l'architecture par des éléments de signalétique ou d'enseigne).



PC6-1 Vue aérienne du Sud-Ouest vers le Nord-Est



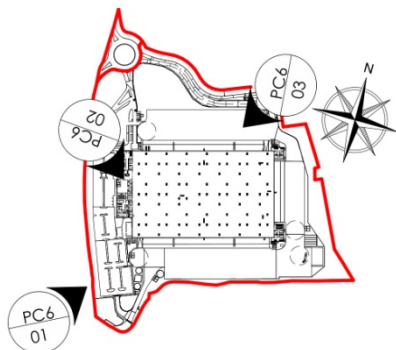




PC6-2 Vue des bureaux depuis l'entrée du parking



PC6-3 Vue du bâtiment du Nord-Est vers le Sud-Ouest







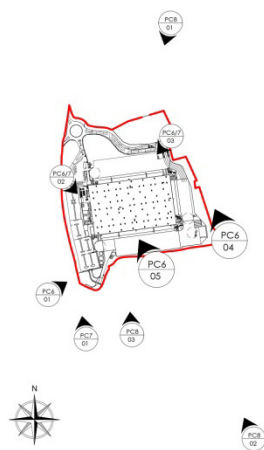
PC6-2 Vue des bureaux depuis l'entrée du parking



PC6-5 Vue de la zone d'exploitation extérieure Sud, depuis le Sud de la parcelle

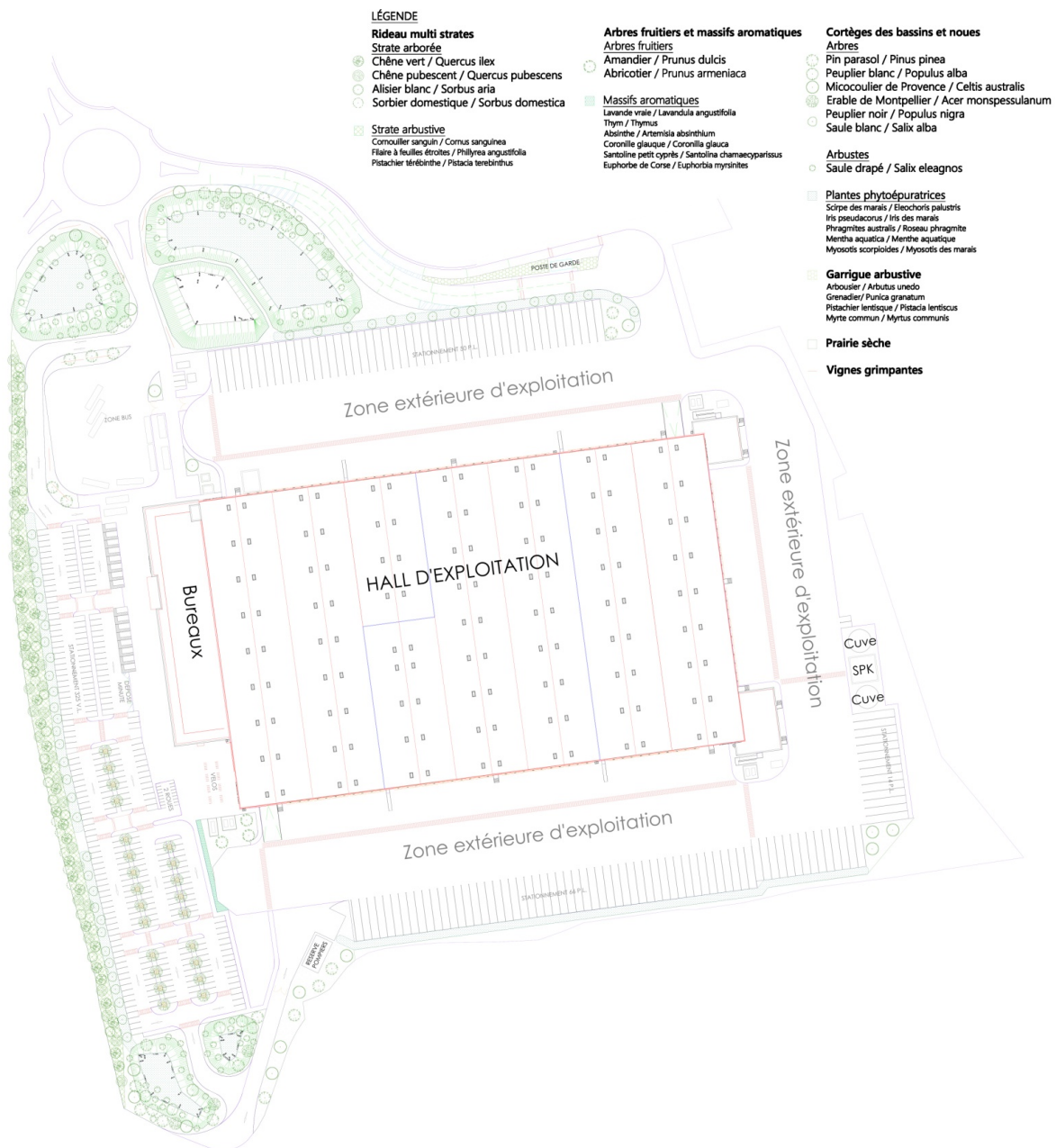


PC6-4 Insertion depuis le Sud-Est du site, vers le Nord-Ouest



**PLAN DE REPERAGE DES VUES PC6, PC7 ET PC8**

## PLAN DES ESPACES VERTS



## C. L'agriculture

Indicateurs d'impacts du projet sur l'économie agricole		Force de l'enjeu
<b>Impacts quantitatifs</b>		
Quantité : perte de SAU		<b>Fort</b>
<b>Impacts structurels</b>		
Bonne qualité agronomique		<b>Fort</b>
Perte de terres sous SIQO		<b>Fort</b>
Fragmentation d'une grande unité agricole (continuité agricoles, effets de coupure)		<b>Moyen</b>
Force de la pression foncière		<b>Fort</b>
<b>Impacts systémiques</b>		
Dynamisme local et freins aux investissements agricoles (projets, initiatives, installations) des EA		<b>Moyen</b>
Seuil de viabilité économique de l'agriculture du périmètre élargi		Non engagé
Seuil de viabilité économique de l'agriculture communale		Non engagé



*REM : ce volet sera plus spécialement traité par le porteur de projet dans le cadre de ses autorisations (au niveau de l'étude d'impact et de l'étude préalable agricole éventuelle, si le projet s'avérait y être soumis), les éléments présentés ci-après le sont à titre indicatif et précisent simplement des éléments de mesures de compensation possibles.*

Dans le cadre du projet de centre de tri de colis, si elles s'avéraient nécessaires, des mesures de compensation collective pourraient s'appuyer sur les raisonnements suivants :

- **avoir des retombées économiques les plus directes possibles sur le territoire.**
- **être, ciblées, autant que possible, sur les filières concernées par les pertes économiques.**
- **être mises en place le plus rapidement possible et garantir la mise en place d'un suivi.**

Thématique	Mesure de compensation envisageable	Pertinence	Argument par rapport au projet d'aménagement
FONCIER	Réhabilitation de terrains en friche.	+++	<b>Fort enjeu local, des stratégies de gestion des friches sont en cours.</b>
	Restructuration, amélioration et échanges amiables de terres agricoles	+++	<b>Le parcellaire est très morcelé. Une restructuration à l'échelle de l'AOC peut améliorer les conditions d'exploitations et participer à la montée en gamme</b>
	Planification de l'aménagement du territoire pour évaluer la consommation d'espaces agricoles et la durabilité de l'urbanisation	+	Les documents sont en cours d'élaboration/révision.
	Création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) ou d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)	++	La mise en place de ZAP et PENAP est une action étudiée dans les documents cadres (SCoT, PLUi).
	Anticipation foncière pour favoriser les installations et le maintien d'une densité d'exploitations agricole sur le territoire	+++	<b>Fort enjeu local, des stratégies de gestion des friches sont en cours.</b>
Outils contribuant à la recherche de VALEUR AJOUTEE	Irrigation	+	L'irrigation du vignoble n'est autorisé qu'en cas d'extrême nécessité
	Accompagnement d'installation d'équipements collectifs et productifs (ex : CUMA)	0	Les équipements collectifs sont déjà très présents sur le territoire
	Opération de soutien d'un opérateur de la filière	+++	<b>Les caves coopératives ont des besoins importants pour répondre à la montée en gamme planifiée de la filière locale.</b>
	Point de vente directe collectif	+	Les circuits-courts sont déjà bien implantés
	Atelier de transformation collectif	+	Pas de besoin exprimé en filière viticole
	Installation de nouvelle exploitation agricole à forte valeur ajoutée	++	Le soutien à l'installation est un levier facilitant le renouvellement
	Accompagnement à la diversification des productions	+	Pas de besoin exprimé en filière viticole
	Garantie de débouchés (un outil collectif qui passerait un contrat de fourniture)	0	
Prise en compte de l'ENVIRONNEMENT	Production d'énergie renouvelables et économie circulaire (ex : Méthanisation )	0	Enjeux de la filière viticole important
	Soutenir les pratiques agro-environnementales (agroforesterie, ...)	++	
	Aire de lavage de matériel	0	Pas de besoin exprimé en filière viticole
	Développement de filières en agriculture biologique ou autre (HVE, SME)	++	Des besoins de développement des démarches HVE ou AB
Action visant à développer les relations ville-agriculture	Mise en place d'un projet agricole de territoire	++	La participation à l'élaboration du projet agricole de territoire est un levier de protection et de valorisation des dynamiques agricoles locales.
	Soutien d'action de promotion d'une SIQO ou d'une filière	+	Pas de besoin exprimé en filière viticole
	Réalisation d'études	++	Une étude sur les friches (inventaires, plans d'action ...) peut être pertinente
	Financement d'animation locale	0	Pas de besoin exprimé en filière viticole
	Mise en place de projets agrotouristiques (ferme pédagogique, gîtes ...)	++	La valorisation des productions porte le tourisme local.
	Communication (pour une filière donnée)	0	Pas de besoin exprimé en filière viticole
R&D	Recherche, expérimentation, innovation	+	

**Si des compensations s'avéraient nécessaires, les arbitrages finaux pour le choix des mesures de compensations retenues seraient réalisés ultérieurement, sur la base de ce tableau.**